



FOURNIL D'ASSIER
 510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
 46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 avril 2023 - 30 avril 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
 Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	93	1 472,50	7,35	3,512300
Cartes de débit	79	1 122,40	5,61	2,244800
Cartes de crédit	12	313,90	1,56	0,941700
Cartes commerciales	2	36,20	0,18	0,325800
Visa	2	121,60	0,60	0,272000
Cartes de débit	1	92,80	0,46	0,185600
Cartes de crédit	1	28,80	0,14	0,086400
MasterCard	3	43,80	0,23	0,251900
Cartes de débit	2	32,70	0,17	0,085400
Cartes commerciales	1	11,10	0,06	0,166500
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 304	10 900,75	55,01	26,029700
Cartes de débit	1 071	8 674,15	43,78	17,348300
Cartes de crédit	208	1 893,00	9,53	5,679000
Cartes commerciales	25	333,60	1,70	3,002400
Visa	146	1 291,85	6,98	3,572550
Cartes de débit	89	834,90	4,21	1,669800
Cartes de crédit	41	348,85	1,78	1,046550
Cartes commerciales	13	90,20	0,45	0,806600
Cartes hors Espace Economique Européen	3	17,90	0,54	0,049600

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	39	311,80	1,58	1,173870
Cartes de débit	30	216,40	1,09	0,470320
Cartes de crédit	3	44,30	0,22	0,132900
Cartes commerciales	5	41,30	0,22	0,551050
Cartes hors Espace Economique Européen	1	9,80	0,05	0,019600
TOTAL	1 587	14 142,30	71,75	34,812320

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 29/11/2022

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.